

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Direction Énergie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Évaluation Environnementale Est

Réf. Chr :

Nos réf. : 2017-005100

Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER

Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 12 JUIN 2017

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer de l'Aude
Service de l'eau et des milieux aquatiques
105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

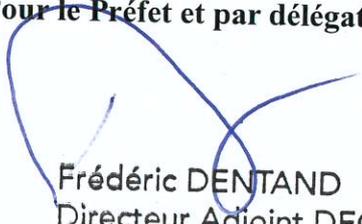
**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
projet d'aménagement du complexe du seuil du Païcherou sur la commune de Carcassonne (11)
déposé par la Commune de Carcassonne.**

Par courrier reçu le 10 avril 2017, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier d'aménagement du complexe du seuil du Païcherou sur la
commune de Carcassonne, déposé par la Commune de Carcassonne.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC